



51 Rue Pierre Loti - Zone d'activité Monplaisir - 16100 COGNAC

Siret n° 775 715 592 – RCS ANGOULEME

Coopérative à capital variable

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE OCEALIA
EN DATE DU 5 DECEMBRE 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le **jeudi 5 décembre 2024**, les sociétaires de la Société **Coopérative Agricole OCEALIA**, délégués par les assemblées de sections, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation par avis insérés dans les journaux d'annonces légales repris ci-dessous en visioconférence conformément aux mesures permises par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et le décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020 :

- Charente-Libre, édition Charente du 22/10/2024
- Sud-Ouest, édition Charente Maritime du 22/10/2024
- Sud-Ouest, édition Dordogne du 22/10/2024
- Nouvelle République, édition Vienne du 18/10/2024
- Nouvelle République, édition Deux-Sèvres du 19/10/2024
- Populaire du Centre, édition Haute-Vienne du 21/10/2024
- La Montagne, édition Creuse du 22/10/2024
- La Montagne, édition Corrèze du 22/10/2024

et par convocation individuelle envoyée (jointe en annexe), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Information des associés sur la marche de la Coopérative au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 et discussion des questions portées à l'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire présenté ci-après :

- Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos au 30 juin 2024
- Quitus Administrateurs
- Dotations des réserves légales
- Distribution d'un intérêt aux parts sociales à 2 %
- Renouvellement et nomination des administrateurs
- Ristournes
- Dotation des réserves facultatives

- Constatation de la variation du capital social
- Allocation globale pour l'indemnisation du temps passé à l'administration de la coopérative
- Approbation du budget de formation des administrateurs
- Approbation des conventions réglementées
- Renouvellement des Commissaire aux Comptes
- Pouvoirs

Première résolution – Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos au 30 juin 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport aux associés établi par le conseil d'administration, la présentation des comptes annuels et consolidés et le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 ainsi que les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Quitus Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs de la gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution – Renouvellement et nomination des administrateurs

L'assemblée générale propose de renouveler le mandat de 13 administrateurs :

8 mandats seront renouvelés sur 3 ans.

3 mandats seront renouvelés sur 2 ans.

2 mandats seront renouvelés pour 1 an.

<u>Administrateurs</u>	<u>Renouvellement</u>	<u>Durée du mandat</u>	<u>Fin de mandat</u>
Philippe ROBIN	Décembre 2024	1 an	Décembre 2025
Valérie ARRIGNON	Décembre 2024	1 an	Décembre 2025
Olivier ROUX	Décembre 2024	2 ans	Décembre 2026
Jacques POHU	Décembre 2024	2 ans	Décembre 2026
Hervé FORESTIER	Décembre 2024	2 ans	Décembre 2026
Eric DESAIVRES	Décembre 2024	3 ans	Décembre 2027
Olivier PREVOTEAU	Décembre 2024	3 ans	Décembre 2027
Frédéric BOURSIQUOT	Décembre 2024	3 ans	Décembre 2027
Thierry CHARBONNEAU	Décembre 2024	3 ans	Décembre 2027
Daniel COTTREAU	Décembre 2024	3 ans	Décembre 2027
Noel GIRY	Décembre 2024	3 ans	Décembre 2027
Frédéric GRUET	Décembre 2024	3 ans	Décembre 2027
Alexis MOREAU	Décembre 2024	3 ans	Décembre 2027

Nomination :

Valérie FORET est nommée administratrice pour une durée de 3 ans, en remplacement de Joël BONIFACE, décédé.

Démission :

L'EARL Villeneuve Emmanuel est démissionnaire et son mandat n'est pas remplacé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quinzième résolution – Pouvoirs

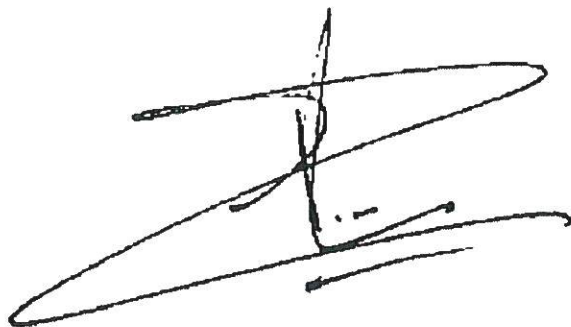
L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Extrait certifié conforme à l'original
Le 5 décembre 2024

SIGNATURE
Christian-Manuel HUNI
Directeur général adjoint

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Christian-Manuel HUNI.